



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse

29 septembre 2021

Une situation épidémiologique qui reste sous surveillance

Alors même que la situation de tension épidémique s'est améliorée pendant plusieurs semaines dans le département grâce à un investissement important de tous dans la campagne vaccinale, grâce au respect des gestes barrière et à la mise en œuvre du passe sanitaire, **les indicateurs de surveillance de l'impact de l'épidémie sur la population Mayennaise se montrent à nouveau en hausse depuis plusieurs jours** avec un taux d'incidence départemental à 52 cas pour 100 000 habitants, dépassant ainsi le seuil d'alerte à 50 (*données du 29 septembre 2021*).

Cette évolution est plus particulièrement marquée sur les taux d'incidence et de positivité concernant la population des Mayennais âgés de plus de 65 ans. Le taux d'incidence évolue en une semaine de 86,9 à 104 pour 100 000 habitants (35,4 en moyenne régionale) corrélativement à l'augmentation du taux de positivité à 4,4 % ce jour (pour rappel ce taux est de 1,7 en population générale). Ce taux d'incidence a augmenté de 28 % ces 7 derniers jours.

Les analyses menées font apparaître que **ces contaminations sont dispersées sur le territoire** et, pour une part, **en lien avec des évènements associatifs et festifs**, dans un contexte de reprise des activités propices à des moments conviviaux (activités en groupe, thés dansants, etc.).

Cette évolution est d'autant plus préoccupante que malgré un taux de vaccination avec schéma complet important, 91,1 % pour les 65/74 ans et 85 % pour les plus de 75 ans, **il reste encore un nombre non négligeable de personnes pouvant être fragiles et qui n'ont pas engagé leur parcours vaccinal.**

Depuis le 1^{er} septembre, la campagne de rappel vaccinal a été lancée pour les populations éligibles au rappel vaccinal dont les personnes de plus de 65 ans qui ont bénéficié de leur 2^e injection il y a au moins 6 mois.

Dans ce contexte d'évolution défavorable de l'épidémie et de reprise des activités, la population mayennaise éligible est invitée à prendre rendez-vous dans un des huit centres de vaccination ou auprès d'une pharmacie ou d'un professionnel de santé pour bénéficier rapidement de ce rappel.

Le préfet de la Mayenne et la DT-ARS appellent donc à la plus grande vigilance et plus particulièrement insistent sur :

- Le strict respect des protocoles sanitaires pour les évènements de plus de 50 personnes que ce soit en établissement recevant du public ou en extérieur,
- Le respect des gestes barrières et le port du masque lors de tout rassemblement et en particulier lors des moments conviviaux,
- L'utilité du rappel vaccinal pour relancer l'immunité acquise par la vaccination,
- L'intérêt de se faire dépister au moindre doute pour pouvoir s'isoler et rompre les chaînes de transmission.

